Poseuse-réparatrice / Poseur-réparateur de pneus avec correction de direction - Vulcanisatrice / Vulcanisateur de pneus (15 à 25 ans)

RÉF | 4185

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Soulever la voiture en utilisant la méthode correcte et la placer au bon endroit; Placer judicieusementles supports; Enlever et remettre les roues; Démonter et remonter les enjoliveurs; Démonter et remonter les pneus; Réparer les chambres à air et les pneus tubeless; Utiliser et se familiariser avec l'outillage à main; Accomplir les mêmes tâches pour les camions; Equilibrer les roues : sur le véhicule et à part; Contrôler le jeu des rotules et des roulements; Equilibrer le train avant; Réparer les pneus endommagés avec les différentes sortes d'emplâtres; Contrôler et remplacer les amortisseurs; Réparer les éclats : flancs et bandes de roulements; Retailler les pneus-Contrôler la pression des pneus; Contrôler les amortisseurs; Contrôler la hauteur de caisse; Utiliser la clé dynamométrique; Effectuer une géométrie.

Programme

- **Connaissances générales :**

  Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

  1ère apprentissage :
  Autres catégories (8h)
  Activités complémentaires (24h)
  Freins (20h)
  Poids lourds (8h)
  Direction - suspension (20h)
  Tourisme (60h)
  Vulcanisation (20h)

Transmission (20h)

2ème apprentissage :
Transmission (16h)
Tourisme (14h)
Poids lourds (18h)
Activités complémentaires (8h)
Vulcanisation (20h)
Direction - suspension (16h)
Freins (16h)
Autres catégories (8h)

3ème apprentissage :
Transmission (14h)
Direction - suspension (14h)
Freins (14h)
Poids lourds (20h)
Autres catégories (16h)
Activités complémentaires (6h)
Vulcanisation (16h)
Tourisme (16h)

- **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un **contrat d'alternance** :
- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.
Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?
Consultez ALT+

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.**
  MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME.
  Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.

  Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, **consultez la fiche formation de l'IFAPME**

Certification(s) visée(s)
Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation
Alternance PME

ORGANISATION

Durée
3 année(s)

Horaire
En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début
Septembre

Coût
Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs
Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

  Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre

parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un délégué à la tutelle du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). Consultez les permanences des délégués à la tutelle.

Organisme

SFPME / IFAPME - Apprentissage
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation